

COMMUNE DE CAZAUX-LAYRISSE

Séance du Conseil Municipal du samedi 23 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le samedi 23 septembre à 9 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DORE, Maire de CAZAUX-LAYRISSE.

Présents : Mr DORE Jean-Pierre - Mr CAZAUX Alain - Mr SAMARAN José - Mme CAYLA Jeanine - Mme SIRET Cécile - Mr DERVAUX Emmanuel

Absents : aucun

Madame SIRET Cécile a été élue secrétaire de séance.

Compte rendu du conseil municipal du 22 avril 2023

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu du dernier conseil annexé à la convocation. Il demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler.

En l'absence, celui-ci est validé à l'unanimité des membres présents.

Relais télécommunication

Le Maire fait un point sur ce chantier : depuis le dernier conseil municipal, des retards ont été constatés. La dureté de la roche rencontrée par l'entreprise SODECIBA explique en grande partie, le non-respect des échéances. Cette entreprise a dû faire appel à un spécialiste du minage pour fracturer la roche et ainsi avoir une assise plus profonde du terrassement. Les 18 et 19 septembre dernier, un hélicoptère a transporté par de nombreux va-et-vient 90 m³ de béton. Il faut une attente d'au moins 3 semaines de séchage pour ériger le poteau, brancher l'électricité et connecter le relais. Ce dernier devait fonctionner avant la fin de l'année.

Appartement de l'ancienne école

Depuis le refus du premier permis de construire en raison du risque d'inondation et du non-respect du Plan de Prévention des Risques, une rencontre avec des membres de la Direction des Territoires et de l'architecte a eu lieu le 23 mai 2023 en mairie et à l'ancienne école. Il sera nécessaire de respecter comme hauteur minimale de l'appartement, le seul niveau supérieur créé par le chantier initié par l'ancienne équipe municipale, le premier niveau ne devant pas être habitable. Un nouveau plan avec le seul aménagement du niveau supérieur sera préparé par l'architecte, présenté pour avis à la DDT et déposé avec demande de permis.

Le 1^{er} adjoint s'interroge sur la pérennité du dossier de financement ; en effet, les subventions ont été accordées sur un projet précis, sur deux niveaux ; d'autre part, compte tenu de la hausse des taux d'intérêts, le Crédit Agricole maintiendra-t-il son offre de prêt aux mêmes conditions ?

Périmètres de captage

La commune est en attente du montage du dossier pour enquête publique instruit par l'ARS Occitanie. Monsieur BAGOT, technicien sanitaire, lors d'une réunion en Mairie le 23 novembre 2022, nous avait rappelé les étapes postérieures à ce dossier : à savoir, la désignation d'un commissaire enquêteur, l'enquête en Mairie, l'avis du CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) et enfin l'arrêté préfectoral d'autorisation. Monsieur BAGOT pense qu'un début des travaux devrait s'opérer courant 2024.

Pool routier

⇒ sur le pool routier 2019-2022, ont été terminés la réparation du chemin des Coustalats et le coulage de noues (ou radiers) sur les chemins des Coustalats et du Plan. Ainsi, tous les travaux envisagés ont été menés à leur terme.

⇒ sur le pool routier 2023-2025 : il a été accepté par le Conseil Municipal du 3 décembre 2022. Pour rappel, avec une l'enveloppe financière de 65 000 euros sur 3 ans, les travaux suivants pourraient être envisagés :

- Chemin de la Coume : 15 mètres linéaires de béton,
- Sentier Deth Coump : terrassement avec engin pour calibrer ce sentier,
- Chemin du camp d'Ardet : pose d'un bicouche (ce chantier n'aura lieu que lorsque les travaux sur la ligne ferroviaire et le passage à niveau PN 32 seront terminés).

Monsieur le Maire rappelle que les subventions couvrent l'intégralité de la dépense si les travaux sont considérés comme d'intérêt communautaire ; si ce n'est pas le cas, 80 % sont seulement subventionnés, 20 % restant à la charge de la commune.

Enfouissement des réseaux route de Baren

Le chantier, démarré en juillet 2022, est aujourd'hui terminé. Une réunion avec un représentant du SDEHG, de l'entreprise CASSAGNE, des riverains de la route de Baren et du Maire s'est tenue en Mairie en août : tout s'est déroulé selon les prévisions dans les branchements eau, électricité et téléphonie ; seuls, restent en suspens pour deux riverains la qualité de la connexion cuivre, inférieure dans sa qualité, à ce qu'elle était avant les travaux.

À ce propos, le 1^{er} adjoint a eu une conversation téléphonique avec Monsieur VERDURON d'Altitudeinfra, entreprise chargée par le Conseil Départemental d'installer la fibre ; ce dernier reconnaît qu'une partie du village n'est pas encore connectée ; il pense qu'avant la fin du mois d'octobre, tous les habitants seront éligibles à la fibre.

Gestion des pylônes et du bois

Les 6 pylônes bois venant du chantier d'enfouissement des réseaux route de Baren et le bois coupé au niveau de la plateforme du futur relais téléphonique sont à disposition des habitants de la commune ; les personnes intéressées devront se faire connaître à la Mairie ; à cet effet, un message sera glissé dans les boîtes aux lettres.

Délibérations à examiner

**** Désactivation du SIRET « Centre Communal d'Action Sociale »***

Le Maire informe le conseil qu'au niveau du SIRET, il reste trace d'un ancien emploi que la commune aurait engagé il y a plusieurs dizaines d'années, sans autre précision.

Accord à l'unanimité pour cette désactivation.

**** Achat d'une débroussailleuse***

Le Maire indique qu'il n'est pas logique que les bénévoles utilisent pour les travaux sur la commune, du matériel personnel. Il demande au conseil que l'achat d'une débroussailleuse soit envisagé ; il va se renseigner pour savoir si ce matériel peut être subventionné par le Conseil Départemental et pour quelle part.

Accord à l'unanimité pour cette acquisition de débroussailleuse.

**** Achat d'un purgeur d'eau automatique***

Le Maire indique que ce purgeur est nécessaire pour régler les problèmes de bouts de ligne au quartier de Cantruc. Ce matériel d'une valeur approximative de 1 000 euros HT pourrait être financé à 20 % par le Conseil Départemental.

Le maire précise qu'avec la prochaine gestion au 01/01/2026 de l'eau potable et d'assainissement, la commune ne va pas s'engager dans de grandes dépenses sur le réseau, hormis celles du captage et des périmètres de sécurité.

Accord à l'unanimité pour cet achat de purgeur.

Point sur les dossiers en cours

⇒ Sur la réserve d'eau de 180 m³ : un nettoyage devrait intervenir courant octobre avec l'entreprise A2PO.

⇒ Sur la parcelle A466 : la commune envisage d'y délimiter 5 lots de 1 200 m² viabilisés et donc prêts à la vente. Le bornage serait mené par le géomètre DESSENS. L'architecte BARRAU se charge du permis d'aménager ; la commune attend son devis.

⇒ Sur la parcelle A465 : le 1^{er} adjoint informe le conseil qu'après avoir eu au téléphone Maître REBONATO notaire, remplaçante temporaire de Maître PONSOLE, il semblerait difficile d'établir un acte notarié d'acquisition acquisitive, sachant que les indivisaires sont connus. Pour avoir plus de précisions, il est préférable d'attendre le retour de Maître PONSOLE. Cependant, l'état hypothécaire de la parcelle ne nous est pas encore parvenu.

⇒ Sur le site Internet de la commune : le 1^{er} adjoint informe le conseil que Monsieur LEFEUVRE d'ATD31 devrait venir en Mairie le jeudi 12 octobre pour mettre en place le site.

⇒ Sur une rencontre sur l'histoire du village : le 1^{er} adjoint a contacté Monsieur CHEVALIER qui a réalisé un dossier sur notre commune. Il est d'accord pour venir en discuter avec les habitants. Cette après-midi pourrait être jumelée avec un apéritif hommage à l'ancien Maire, Arnaud DORE ; ce dernier n'étant disponible que les samedis 2 et 9 décembre, le 1^{er} adjoint va contacter Monsieur CHEVALIER pour savoir si une de ces dates lui convient.

⇒ Sur l'inauguration de la statue : elle interviendra le samedi 7 octobre à 11 heures. Ont été invités, outre les habitants du village, les élus de différentes collectivités. La préparation des lieux de la cérémonie se fera la veille, le 6 octobre.

Questions diverses

Aucune question.

La séance est levée à 12 heures.

Le Maire

Jean-Pierre DORE